

500 euros de subvention aux charitons : les islamo-socialauds s'étranglent !



Si vous n'êtes pas Normand ou n'êtes pas venu suffisamment souvent en Normandie, le nom de « chariton » ne vous dira peut-être rien. Les charitons, ce sont les membres bénévoles des « Confréries de charité », ces associations constituées de temps immémorial, sans attendre la fameuse loi de 1901 qui en a organisé, de façon rétrospective, l'existence juridique.

Les confréries de charité ont en effet été créées au Moyen-Âge, sans doute dès le 11e siècle, nées de la nécessité d'ensevelir les morts et de la volonté de donner aux funérailles une solennité, marquant ainsi le passage de la vie terrestre à une autre vie. Leur essor date de la Grande Peste où les charitons se dévouèrent pour ensevelir les morts, au péril de leur propre vie.

Les charitons ont passé les siècles au travers de toutes les vicissitudes, notamment celles de la Guerre de Cent Ans, des guerres de religion ou de la Révolution de 1789 et sont encore présentes dans nombre de villages de Normandie, dans le Calvados, la Seine-Maritime et tout particulièrement dans l'Eure. Comme leurs lointains prédécesseurs, les charitons exercent de façon discrète la charité chrétienne auprès des pauvres (entendez : « les plus défavorisés ») et interviennent lors des cérémonies d'inhumation en lieu et place des sociétés de pompes funèbres. Leur ancienneté, leur forte implantation locale et leurs signes distinctifs (bannière, chaperons, tintenelles, torchères ...) en font un élément important de la tradition populaire normande.

En nos temps où la solidarité s'exerce sous le contrôle vigilant et sourcilieux de l'Etat, ces confréries n'ont évidemment pas bonne presse auprès des socialistes et autres forces de progrès, d'autant que leur spiritualité est fortement teintée de catholicisme, qu'elles se permettent même de temps à autre de processionner dans les villages en arborant leurs signes religieux ostentatoires et que leur intervention prive l'Etat de la TVA qu'elles n'encaissent pas puisqu'elles agissent gratuitement.

Ces explications nécessaires étant données, j'en viens donc au sujet du scandale qui soulève si justement l'indignation des socialistes locaux : le conseil départemental de Seine-Maritime, passé récemment à droite après des années de gouvernance socialiste, a décidé d'attribuer une subvention de 500 € à la Charité de Roncherolles-en-Bray, petit village de 480 habitants afin de réparer sa bannière, très ancienne et usée, dont il faut découdre et replacer sur un support neuf les broderies d'or et d'argent ! Ajoutons, pour être complet, que le même conseil départemental a décidé (un comble !) de réduire de 10%, soit au total 20.000 €, les subventions accordées à nombre d'associations certainement beaucoup plus politiquement correctes (ce qui nous permet en passant de

calculer que le montant s'en établissait aux environs de 200.000 €) ...

Mais là n'est pas la question. Les socialistes sont trop habitués à distribuer sans compter l'argent des contribuables pour s'offusquer d'attribuer 500 € (soit 1 € par habitant de Roncherolles-en-Bray – je n'ai pas fait le calcul pour rapporter aux 1.250.000 habitants de la Seine-Maritime) à une quelconque association, pour peu que celle-ci soit dans une ligne politiquement correcte, et si possible anti-catholique.

Quelques grincheux feront remarquer que la Mairie de Paris, dirigée par les socialistes, n'hésite pas à consacrer depuis 14 ans, 30.000 € ou jusqu'à 100.000 € à célébrer la fin du Ramadan ... mais il est évident que cette manifestation n'a rien de culturel, et tout de culturel (demandez confirmation à Jack Lang), à la différence d'une bannière de charité séculaire symbolisant l'emprise encore trop importante de la religion qui a façonné la France !



Fort heureusement, « Nous allons mettre à l'étude la validité juridique d'une telle subvention », annonce Nicolas Rouly, conseiller départemental et secrétaire de la fédération du PS. On s'occupe comme on peut quand on est dans l'opposition

Citoyens, n'ayez crainte : la laïcité sera bien défendue !

Gérard Janot